

#12

MAGAZINE MUNICIPAL DE FLOURENS

regards

sur flourens



Ecole

Du nouveau pour les enfants à la rentrée !!

p. 6



Travaux

Le spectre de la centrale à béton réapparaît

P.8



Culture

Premier salon du livre à Flourens

P.12



Le mot du Maire

Chères Flourensoises, chers Flourensois,

La reprise est là, après des vacances bien méritées.

J'espère qu'elles vous ont apporté tout l'agrément souhaité et vous ont permis de vous recharger en énergie pour aborder cette rentrée.

Ces mois d'été ont été très chauds et difficiles à supporter pour les plus fragiles.

Conscients des risques de déshydratation et de fatigue suite à la canicule, les membres du CCAS ont visité régulièrement nos anciens esseulés afin de veiller sur eux et leur apporter toute l'attention nécessaire.

Je les en remercie car grâce à eux, malgré ces fortes chaleurs, l'été s'est bien passé.

Comme chaque année pour le premier samedi de septembre le monde associatif s'est mobilisé.

Lors du « Forum des associations » de multiples activités sont proposées, à vocation culturelle, sportive, artistique, humanitaire ou de santé, signe du dynamisme de notre commune.

Merci à tous nos bénévoles qui ne ménagent ni leur temps, ni leur énergie pour faire vivre toutes ces activités.

Vous êtes venus très nombreux visiter les stands de présentation, vous renseigner, vous inscrire, mais aussi vous retrouver ou faire connaissance.

Merci, notre commune est pleine de vie grâce à vous tous.

Le fait marquant de cette rentrée est l'ouverture le lundi 9 septembre d'une 6ème classe à l'école élémentaire.

Depuis plusieurs mois, les parents d'élèves se sont fortement mobilisés pour obtenir cette ouverture. En prévision, la municipalité avait équipé une salle de classe pour appuyer le dossier afin que nos enfants bénéficient des meilleures conditions de scolarisation.

Tout se présente donc sous les meilleurs augures. Sachons préserver cet esprit de solidarité, de partage, de rencontre, d'empathie et de responsabilité, ce sont des valeurs si précieuses !

Bonne rentrée à vous toutes et tous.

Jean-Pierre Fouchou-Lapeyrade
Maire

Le déploiement de la fibre à Flourens

Le déploiement du réseau de la fibre à Flourens a débuté en 2016. SFR construit un réseau mutualisé, neutre et ouvert à tous les opérateurs. Avec l'avancement des déploiements, SFR a déclaré ce réseau « ouvert » et en a informé l'ensemble des fournisseurs d'accès nationaux.

A Flourens, près de 974 logements de la commune et locaux professionnels sont concernés aujourd'hui. 739 logements sont déjà déployés et répartis sur l'ensemble de la commune. Il reste à déployer 235 logements.

Dans un premier temps, sont concernés uniquement les logements dont le raccordement au réseau est intégralement réalisé, du point de mutualisation jusqu'à l'habitation, en souterrain. Les logements restants (raccordement en aérien et les immeubles nécessitant une convention) seront traités d'ici à fin 2020.

Comment vérifier l'éligibilité de son foyer ?

Les personnes résidant en logement collectif doivent se rapprocher de leur copropriété, syndic ou bailleur afin de s'assurer qu'une convention a été signée, permettant à SFR de réaliser les travaux au niveau de chaque étage. Sans cette convention,

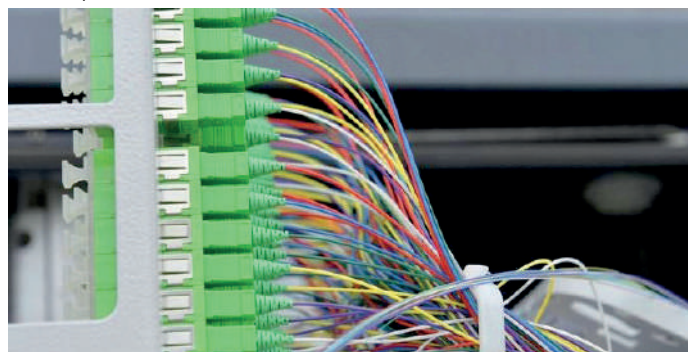
les appartements ne peuvent pas être rendus éligibles.

La meilleure solution consiste à s'inscrire sur les sites dédiés de son fournisseur d'accès internet, vous serez ainsi automatiquement contactés.

Pour les particuliers :

Vous pouvez vous rendre dans l'une des boutiques du fournisseur d'accès de votre choix.

Pour être contacté à l'approche de la commercialisation de la fibre sur votre secteur nous vous invitons à vous rapprocher de votre opérateur. ●



Vie de la commune

Le Conseil Départemental aide **Flourens**



Jean-Pierre Fouchou-Lapeyrade a été reçu par Georges Méric Président du Conseil Départemental pour signer le contrat de territoires 2019. Cette année le Conseil Départemental apportera une aide à notre commune pour financer :

- La réalisation du cœur de village
- Isolation de la porte ajourée au centre d'animation jeunesse
- Acquisition d'un véhicule électrique pour les ateliers municipaux
- Acquisition de matériel informatique pour les écoles
- Adaptation et homologation de la plateforme sportive

Emplois saisonniers d'été

Cet été, les emplois saisonniers ont permis à 9 jeunes flourensois d'avoir une première expérience professionnelle et de gagner un premier salaire pour financer des études, un apprentissage ou un permis de conduire.

Encadrés par les employés municipaux, ces jeunes ont travaillé à la rénovation du sentier botanique autour du lac, à la suppression d'une partie de la jussie, ils ont aidé aux travaux de ménage dans les écoles, et à l'entretien des espaces verts. Cette aide a été précieuse durant la période de congé des employés.

Tous ont eu un comportement exemplaire, respectueux des consignes données.

Nous espérons que cette expérience leur a été profitable et la commune les remercie pour leur travail.

Merci à Gabrielle, Ziyang, Lucas, Chloé, Jeanne, Sara, Armand et aux Hugo! ●



Le Tour de France est passé à Flourens



La troisième épreuve sportive au monde la plus regardée par les téléspectateurs après les jeux olympiques et la coupe du monde football est passée par Flourens !

En effet, ce mercredi 17 juillet le Tour de France a traversé notre commune lors de l'étape Albi-Toulouse. Un public nombreux a pu encourager et applaudir les coureurs. Mais plus que tout c'est lors du passage de la caravane publicitaire, quelques heures auparavant, que chacun a pu partir à la pêche de nombreux gadgets lancés aux spectateurs depuis des véhicules autant spectaculaires que farfelus.

A qui le bob qui va bien, le sac rempli de surprises ou le porte-clés magique ? Un bon moment de convivialité par ce bel après-midi ensoleillé. ●

Une nouvelle ligne de bus à Flourens

Depuis le 22 juillet, le TAD 106 n'existe plus. C'est désormais le bus régulier 103 qui traverse Flourens toutes les 30 minutes durant les heures de pointe et toutes les heures le reste de la journée et ceci, jusqu'à 21 heures, tous les jours, du lundi au samedi. Les dimanches et jours fériés, la commune est desservie toutes les heures.

Certes, il n'y a plus besoin de réserver pour aller au métro Gramont, et le temps de parcours est à peu près garanti. Mais à quel prix?

- une grande partie du village n'est plus desservie du tout (Mauressac, les Crêtes)
 - les transports inter-villages ont été supprimés
 - la fréquence est moindre (1h en journée - 1/2h avec le TAD)
 - plus aucun transport dans le sens Flourens- Gramont après 20h.
- Est-ce là un progrès qui va dans le sens d'une agglomération plus «verte» avec des transports en commun plus performants? On peut en douter, nombre de nos concitoyens ayant été obligés de reprendre leur voiture personnelle.

Le 29 mars dernier, le Conseil Municipal de Flourens a adressé un «voeu» à Mr J.L. Moudenc, président de la Métropole, et à Mr Lattes, président de Tisséo Collectivités concernant la suppression du TAD et la baisse des services à la population de Flourens.

Mr J-L Moudenc, président, a répondu, par un courrier du 6 juin 2019, et rappelait que, en septembre 2018, les communes alentour avaient émis un avis favorable au projet alors que Flourens, sur la base d'un questionnaire distribué aux citoyens,

était défavorable à la suppression du TAD.

Malgré cela, Mr J.L. Moudenc rappelle que les élus d'alors, sans tenir compte de l'avis de la population, avaient exprimé le souhait que le projet puisse être mis en place en juin 2019.

Mr J.L. Moudenc rajoute qu'un suivi et différents bilans seront réalisés autour de la mise en place de ce nouveau service. Un premier retour sera fait à l'automne 2019.

Les nouveaux horaires sont disponibles sur le site www.tisseo.fr. Le trajet Mairie de Flourens-Balma-Gramont s'effectue en 25 minutes environ. ●



EN BREF

Changement au sein du Conseil Municipal

En raison d'une activité professionnelle croissante, Franck BOULANGER, adjoint au maire délégué au développement économique, relations avec les entreprises ainsi qu'à la communication (site internet, évènementiel, information à la population, panneaux lumineux,...) a souhaité démissionner de son rôle, jugeant ne plus être en mesure d'assurer de façon optimale cette mission. Il reste toutefois conseiller municipal et a été remplacé par Benjamin PARIS, élu lors du Conseil Municipal du 05 septembre 2019. Ce dernier reprend la même délégation de fonction. ●

Lutte contre les incivilités

Jean-Pierre Fouchou-Lapeyrade ainsi que 22 maires de Toulouse Métropole ont signé un protocole de rappel à l'ordre avec Dominique Alzeari, Procureur de la République et Nelson Bouard, Directeur Départemental de la Sécurité Publique, en présence de Jean-Luc Moudenc, Maire de Toulouse et Président de Toulouse Métropole et de Sabine Opplliart, Sous-Préfète chargée de la politique de la ville.

Deux nouveaux dispositifs sont instaurés visant à prévenir les troubles à l'ordre public et à renforcer les actions de prévention de la délinquance : le rappel à l'ordre se traduit par une convocation en Mairie et vise à réparer le préjudice soit par une somme d'argent, soit par un travail non rémunéré. ●

Avec l'été, les moustiques tigres!

Cette année, comme l'année précédente, les moustiques tigre attaquent!

Pour essayer de remédier à ce désagrément quotidien, la municipalité a proposé à ses concitoyens de faire un achat groupé d'appareils de capture extérieure des moustiques. Ce piège n'attire pas les insectes utiles et élimine les moustiques de façon sélective et écologique, sans recours à aucun pesticide.

Ce sont plus de 80 pièges qui ont été commandés et les premiers retours sont positifs. Espérons qu'avec cette acquisition, les conditions estivales seront désormais plus agréables et que, au fil du temps, la population de moustiques ira en diminuant. ●

Rénovation de l'école maternelle



Depuis notre élection, nous avons créé un groupe de travail sur ce sujet réunissant la directrice de l'école maternelle, des représentants des parents d'élèves, des élus et des personnes intéressées par la thématique.

Ce groupe s'est réuni plusieurs fois pour établir les besoins et décider comment y répondre au mieux. Pour rappel, la problématique de départ était la nécessité d'éviter les malaises comme ceux advenus suite à la forte chaleur en juin 2018.

Le constat est que le bâtiment vieillissant n'isole pas suffisamment de la chaleur extérieure et ne permet pas une bonne évacuation de la chaleur interne.

Dans un premier temps, nous avons mis en place tout ce qui pouvait l'être afin d'améliorer le confort thermique du bâtiment : installation de nouveaux rideaux thermiques, pose de films opacifiants, installation de voiles d'ombrages dans la cour, travaux permettant d'ouvrir les velux pour aérer etc.

Ces premières actions ont été efficaces lors des épisodes de chaleur qui ont été supérieurs à ceux de l'an dernier avec la canicule.

Pour dresser un bilan exhaustif des problèmes à régler, nous avons fait venir deux bureaux d'études afin d'expertiser le bâtiment et nous conseiller sur les points clés à travailler.

Nous avons fait réaliser un diagnostic amiante complet (sol, menuiseries, toitures, murs ...), il s'avère qu'il y a de l'amiante uniquement dans les dalles ciment de la toiture. Ce diagnostic aurait dû être fait depuis 2016. Nous mettons en avant le principe de précaution et il a été décidé de s'adjoindre les compétences d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour définir la programmation des travaux sur le court, moyen et long terme. Dès le mois de septembre cette AMO devra travailler sur trois axes : le désamiantage, la rénovation énergétique, et un éventuel agrandissement.

Nous avons à cœur depuis le démarrage de notre groupe de travail de regarder ce projet dans la durée, en prenant le temps de penser tous les aspects nécessaires au confort des enfants et des différents utilisateurs de notre école maternelle. ●



Du nouveau pour les enfants de la commune à la rentrée!!

La cantine :

La municipalité a voté dans son budget 2019 le remplacement des chaises de cantine. En effet ces dernières étaient très abimées et se cassaient au niveau des soudures les unes après les autres.

Un modèle sans soudure, léger et facile à nettoyer a été choisi pour les maternelles, permettant davantage de praticité et de confort. L'ensemble des chaises de la maternelle a ainsi été changé en juin. Celles de l'élémentaire seront changées d'ici la fin de l'année par un modèle similaire.

La commission Enfance Jeunesse a également travaillé au changement de fournisseur de restauration scolaire. Après un appel d'offres un juin, il a été décidé de retenir l'entreprise Recapé. Scop locale offrant un gage de qualité dans des produits locaux, biologiques ou issus de l'agriculture raisonnée, l'entreprise Recapé a séduit la commission d'appel d'offres par sa proposition. Dès la rentrée de septembre les petits Flourensois pourront ainsi retrouver dans leur assiette davantage de produits issus de l'agriculture biologique au quotidien, féculents, légumes, laitage, en plus du pain exclusivement biologique. L'entreprise Recapé offre également l'assurance de charcuteries et produits protéinés de qualité fabriqués sur place.

La municipalité a décidé de prendre à sa charge le surcoût de cette qualité, la facturation aux familles restant inchangée à 2,60€.

L'informatique :

Le parc informatique des écoles commençant à être obsolète, nous avons décidé de changer l'intégralité des quinze postes fixes de la salle informatique à l'élémentaire ainsi que l'ordinateur portable de la direction, et les ordinateurs portables de l'école maternelle. Les enfants pourront ainsi bénéficier dès la rentrée de nouveaux supports d'apprentissage informatique performants. Un nouveau système de protection des données a également été installé afin d'en garantir la sécurité.

Les anciens ordinateurs ont été donnés à un collège associatif afin de leur donner une seconde vie.

Le Conseil Municipal des Jeunes :

La commission Enfance Jeunesse relance cette année la création d'un Conseil Municipal des Jeunes. Cette instance



de débat, de réalisation de projets, mais surtout d'expression et de vie citoyenne sera lancée courant Septembre. Des élections auront lieu courant novembre pour élire entre cinq et dix jeunes conseillers, scolarisés entre le CE2 et la 5^e, et qui siègeront pour deux ans. Ils seront encadrés par un coordinateur, Mehdi Makouri, responsable du service enfance jeunesse ; qui sera en lien permanent avec l'adjoint à la jeunesse. Un budget de 1000€ leur a été alloué pour leur permettre de réaliser leurs projets. D'avantage d'informations seront communiquées à l'approche des élections auprès des jeunes et de leurs familles. Tu es en classe de CE2, CM1, CM2, 6^e ou 5^e, tu habites Flourens, présentes toi aux élections du Conseil Municipal des Jeunes!! Accompagné d'autres jeunes comme toi, tu pourras mener des projets et prendre des décisions sur tout ce qui te concerne dans ta ville!

Tu as des idées, envie de t'exprimer ou tout simplement de participer à un projet commun, n'hésite plus à déposer ta candidature entre le 4 et le 13 novembre. Pour t'aider à l'écrire tu peux te tourner vers les animateurs qui t'accompagneront!! ●

Ouverture de classe à l'école élémentaire

Le 18 juin 2019, la commission du rectorat de l'académie de Toulouse avait délibéré sur l'abandon d'une ouverture de classe à la rentrée au vu des effectifs connus à ce moment-là. Toutefois, des inscriptions supplémentaires ayant été effectuées durant l'été, l'inspecteur de l'éducation nationale est venu compter les élèves le jour de la rentrée afin de statuer définitivement, et ce suite notamment, aux courriers adressés par l'association des parents d'élèves FCPE ainsi que par l'adjointe à l'enfance et à la jeunesse afin d'appuyer notre dossier. La FCPE a également sollicité et obtenu un rendez-vous avec les inspecteurs d'académie, soutenue par le vice-président de la FCPE 31.

Ainsi, la commission du 6 septembre 2019 a annoncé l'ouverture d'une classe, faisant de ce fait passer les effectifs moyens de 27 enfants par classe à 22/23.

Une ancienne salle de classe située à l'étage du bâtiment de la mairie et accessible depuis la cour de l'école, a été préparée afin d'accueillir cette nouvelle classe. Une nouvelle rentrée a eu lieu lundi 9 septembre pour tous les enfants de l'école élémentaire afin de démarrer sur une nouvelle répartition des classes moins chargées.

La municipalité se réjouit de cette décision permettant de meilleures conditions de scolarisation pour l'ensemble des élèves et des enseignantes. ●

Initiation des jeunes à la **permaculture**



En octobre dernier, un jardin de permaculture a été créé à côté du Centre d'Accueil Jeunesse, avec l'intervention des Permagriciens auprès des enfants des écoles. Ces derniers ont ainsi réalisé une culture en butte afin d'y planter diverses plantes : blettes, salades, etc.

En collaboration avec la municipalité, l'association des Jardins du lac a pris le relais pour accompagner les enfants autour de l'entretien et de la continuité de ce jardin. Des premiers échanges ont eu lieu entre Joseph Gonzalès, président de l'association Graine de Flourens et une quinzaine d'enfants de CM2, dans le but de présenter le principe de la permaculture.

Un premier atelier pratique s'est tenu le 15 mai 2019 pour commencer diverses plantations: courges, courgettes, tomates, fraisiers, marjolaine, mélisse citronnée, œillets d'Inde... D'autres ateliers se sont déroulés cet été afin de réaliser un hôtel à insectes et des nichoirs pour les mésanges. A des fins d'arrosage, des analyses de l'eau du puits ont également été effectuées.

D'autres rencontres sont prévues sur les temps du centre de loisirs, en alternant pratique et théorie. Des bénévoles de l'as-



sociation viendront transmettre aux enfants et animateurs leurs savoirs et compétences. De nombreuses idées ont déjà émergées pour faire vivre ce projet, comme la réalisation d'une girouette, d'un panneau d'affichage, d'un compostage ou encore des ateliers cuisine. ●

Voici ce qui a été abordé avec les enfants lors des premières rencontres :

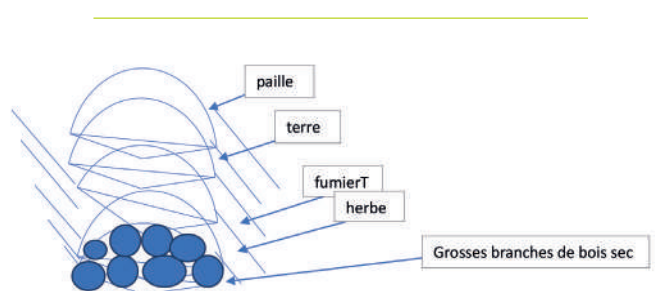
Pourquoi la permaculture : Pour produire les plantes dont nous avons besoins avec le minimum de travail : FAIRE PLUS AVEC MOINS (de pesticides, d'arrosages,...)

Comment : En faisant COMME la nature et AVEC la nature. Pour cela il faut d'abord OBSERVER la nature.

Observation: De quoi a besoin une plante

- Sol, avec la vie dans le sol (vers de terre, taupes, ...) pour qu'elle puisse faire pousser ses racines ;
- Air ;
- Lumière/Ombre ;
- Eau + sels minéraux (aliments qui nourrissent la plante) ;
- Chaleur qui fait pousser les plantes et mûrir les légumes ;
- Insectes et Animaux :
 - Pour polliniser
 - Pour transformer les déchets en ressources (vers de terre qui viennent prendre les feuilles mortes, les enfouissent dans le sol, les mangent et rendent à la nature la nourriture dont les plantes ont besoin.
 - Pour limiter les insectes qui mangent les plantes : insectes auxiliaires tels que les coccinelles mangent les pucerons

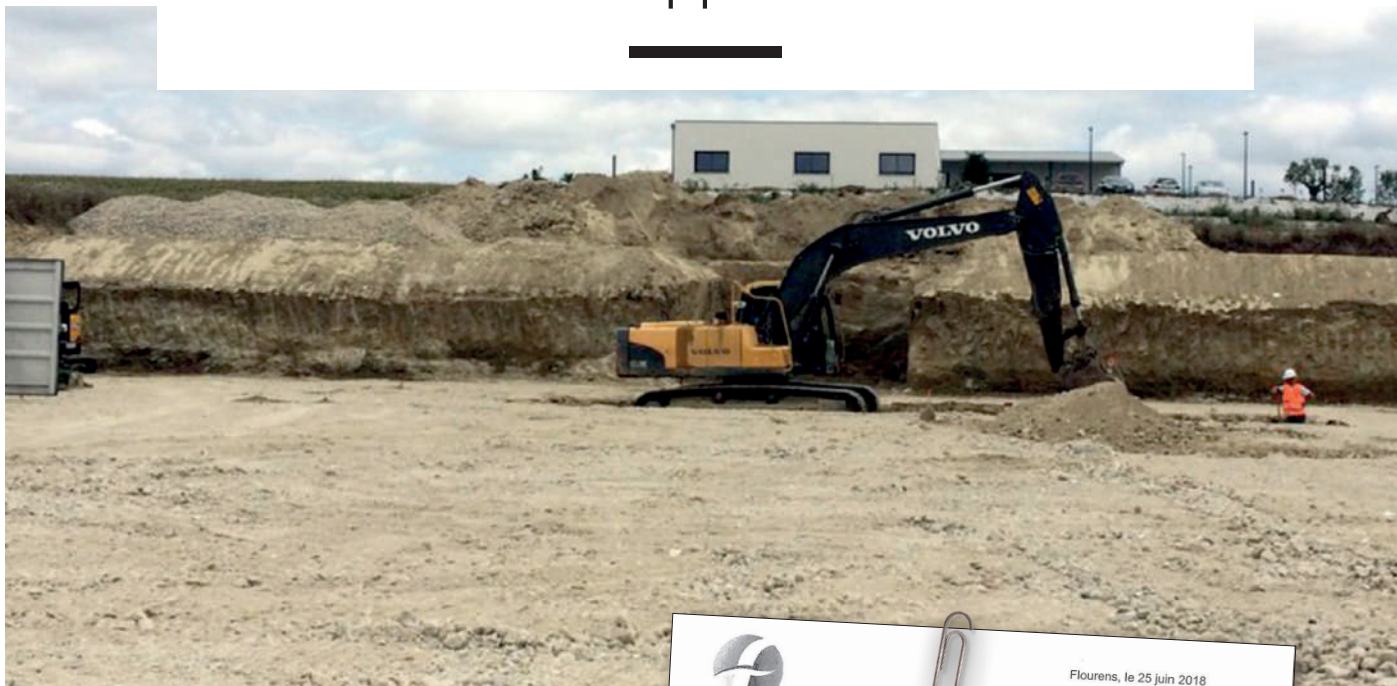
- D'autres plantes :
 - Plantes à fleurs - Pour attirer plus d'insectes pollinisateurs ;
 - Engrais verts
- Qu'est ce que la nature ne produit pas : des déchets !



Cet été, les premiers légumes ont été produits avec un minimum d'arrosage et à la grande joie des enfants qui ont tous voulu en rapporter à la maison !

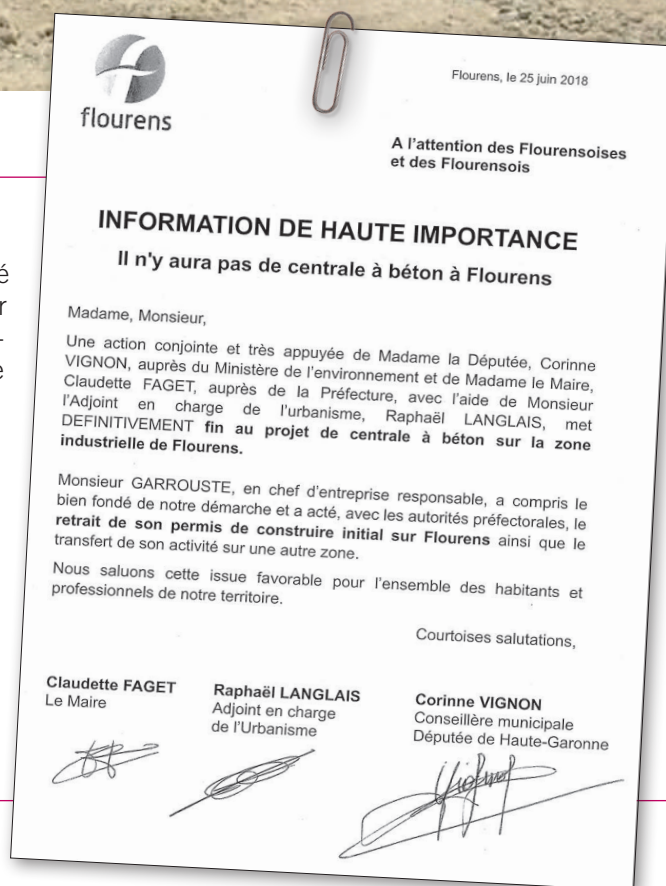
Travaux

Le spectre de la centrale à béton réapparaît



Bref historique :

- ➔ le 17/09/2016: un permis de construire a été accordé à l'entreprise Garrouste Béton par M^{me} le maire Corinne Vignon, pour une centrale à béton avec une puissance électrique de 12KVA.
- ➔ Pour la même centrale à béton un deuxième permis de construire pour une puissance électrique de 220 KVA a été accordé puis retiré le 21 mars 2017 par Madame Vignon.
- ➔ Le 25 juin 2018 M^{me} Colette Faget maire, Mr Raphaël Langlais adjoint chargé de l'urbanisme, M^{me} Corinne Vignon conseillère municipale et députée crient victoire dans un communiqué distribué aux Flourensois :



En réalité, Mr Garrouste n'a jamais retiré son Permis de Construire et a repris les travaux le 1^{er} juillet 2019, le permis étant valable jusqu'au 16 septembre 2019.

En fait, le préfet interrogé le 1^{er} juillet 2019 par le Maire a répondu le 5 août que **Mr.Garrouste n'a pris aucun engagement formel à renoncer à utiliser les autorisations administratives dont il dispose.**

A l'appel du Collectif Laisse Béton, environ 120 personnes de Flourens et des communes voisines ont participé à une manifestation organisée le 18 juillet pour s'opposer à la reprise des travaux. La veille, à l'occasion du passage du Tour de France, une autre manifestation s'est déroulée à la sortie de la commune pour dire non aux travaux de centrale béton.

Que faire pour stopper les travaux ?

Le 18 juillet 2019, le maire Monsieur J-P Fouchou-Lapeyrade, a mis en demeure Garrouste Béton « d'interrompre immédiatement les travaux » par un arrêté municipal n°47/2019 énumérant la longue liste des raisons qui l'ont conduit à prendre cette décision. Depuis, l'avocat de Mr Garrouste a déposé auprès du tribunal administratif un référé-suspension contre l'arrêté municipal, passé en jugement le 2 septembre 2019.

Le tribunal administratif de Toulouse ayant rejeté cette requête, les travaux ne reprendront pas dans l'immédiat. L'affaire sera jugée sur le fond par le Tribunal Administratif dans un délai de plusieurs mois.

En parallèle, une délégation du Collectif « Laisse Béton » a été reçue le 24 juillet 2019 par Madame Dominique Faure, vice-présidente de Toulouse Métropole, en présence des services de l'Etat et de la Mairie de Flourens. Lors de cette réunion plusieurs pistes ont été évoquées pour trouver des solutions alternatives à l'implantation de cette centrale, malheureusement sans garantir le succès de ces recherches.

Une nouvelle réunion est programmée le mardi 22 octobre 2019 avec Toulouse Métropole qui permettra peut-être de proposer un autre site.

Tous les moyens juridiques sont employés dans le but d'arrêter ce projet car :

- ➡ il générerait une pollution atmosphérique incompatible avec les entreprises de haute technologie implantées de longue date dans la zone et nécessitant zéro poussière ;
- ➡ il serait anti-écologique car très consommateur d'eau : il pomperait environ 13 000m³ d'eau annuellement dans la nappe phréatique déjà fragilisée dans une période de restriction d'eau et de sécheresse ;
- ➡ il encombrerait et endommagerait nos routes communales et métropolitaines non conçues pour supporter un ballet incessant de camions-toupies. Les citoyens ne veulent ni pâtir d'un réseau routier dégradé, ni être mis à contribution pour le restaurer, ni être en danger sur nos routes ;
- ➡ il impacterait gravement la vie des habitants et travailleurs de la zone, mais aussi des Flourensoises et Flourensois par cette activité intense, bruyante et polluante.

NOUS COMPTONS SUR VOUS ET VOTRE MOBILISATION POUR DEFENDRE ENSEMBLE NOTRE CADRE DE VIE.

Chantier de **la halle**

Comme pour tout chantier il y a toujours des aléas et un peu de retard.

Le toit est posé. Les briqueteurs s'activent.

Les gradins seront posés entre le 23 septembre et le 7 octobre. La dalle de la halle sera coulée le 30 octobre, puis début novembre viendra le moment de poser le dallage et couler les enrobés sur la voirie.

Pour finir, le mobilier urbain (potelets, mains courantes, porte vélos) devrait être posé courant novembre.

Si tout va bien la réception du chantier devrait avoir lieu début décembre. ●



Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Après 4 années de travail, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de Toulouse Métropole a été approuvé par le Conseil de la Métropole du 11 avril 2019. Le PLUi-H fixe notamment les grandes orientations d'aménagement et d'habitat du territoire et les règles d'occupation et d'utilisation du sol. Le PLUi-H s'impose à tous : particuliers, administrations et entreprises. Il sert de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable... Il se substitue aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou aux Plans d'Occupation des Sols (POS) des 37 communes membres de Toulouse Métropole ainsi qu'au Programme Local de l'Habitat (PLH).

Ainsi, les 37 communes de la métropole s'engagent dans une même dynamique et une vision partagée afin d'apporter des réponses aux enjeux de demain.

Ce nouveau cadre réglementaire garantit une meilleure cohérence d'ensemble du territoire métropolitain.

Cependant, des ajustements sont d'ores et déjà nécessaires pour prendre en compte les évolutions d'aménagement et d'urbanisme de la commune et quelques demandes d'administrés. Une réunion de travail s'est tenue le 5 juillet avec les services techniques de Toulouse Métropole et une demande officielle sera adressée au président de Toulouse Métropole pour lui demander de lancer la procédure de révision du PLUi-H afin de prendre en compte nos dossiers.

Par exemple dans le PLU voté en 2008 il était noté : « que dans

LE PLUi-H : QU'EST-CE QUE C'EST ?
Le PLUi-H, Plan Local d'Urbanisme intercommunal et d'Habitat est un document à la fois :

- STRATÉGIQUE** : Il traduit les grandes orientations d'aménagement et d'habitat à l'échelle métropolitaine.
- RÉGLEMENTAIRE** : Il établit de façon équilibrée les règles de développement de l'urbanisme et de l'habitat pour les 37 communes membres.
- COLLECTIF** : Il a été construit avec les citoyens via des réunions publiques, des registres de concertation, une enquête publique...

LES ENJEUX ISSUS DU DIAGNOSTIC DU PLUi-H :

DÉMOGRAPHIE	LOGEMENT	PLACEMENT	URBANISATION	ÉCONOMIE	PATRIMOINE	ENVIRONNEMENT
<ul style="list-style-type: none"> • D'ici 2030 140 000 à 150 000 habitants supplémentaires • Retenir les familles sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une offre en logement diversifiée et de qualité • Apporter une réponse solidaire avec la production de logements sociaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le recours aux transports en commun • Créer des itinéraires piétons et cyclables 	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter les constructions sur l'espace agricole • Privilégier le développement de la ville sur elle-même 	<ul style="list-style-type: none"> • Mieux accueillir les entreprises • Développer une agriculture de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> • S'appuyer sur « les cœurs de villes » existants pour accueillir des habitants • Protéger les commerces dans les cœurs-villes et les zones de quartier 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la prise en compte de la santé et de la sécurité dans l'aménagement urbain • Valoriser et protéger la frange verte et l'écoulement

EN QUOI L'ADOPTION DU PLUi-H ME CONCERNE-T-ELLE ?
Déplacements, économie, équipements, habitat, patrimoine, environnement... Le PLUi-H, piloté par la direction de l'Urbanisme, concerne votre quotidien. Il fixe les grandes orientations stratégiques d'aménagement et les règles d'occupation et d'utilisation du sol : il détermine les zones où l'on peut construire et celles que l'on souhaite protéger.

LE PLUi-H S'IMPOSE À TOUS : PARTICULIERS, ADMINISTRATIONS ET ENTREPRISES.
Il sert de référence à l'instruction des autorisations d'urbanisme : permis de construire, déclaration préalable... Il se substitue aux Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ou aux Plans d'Occupation des Sols (POS) des 37 communes membres de Toulouse Métropole ainsi qu'au Programme local de l'habitat (PLH).

les zones N1 le changement de destination était possible uniquement pour de l'habitat, à condition que les bâtiments présentent un intérêt architectural ou patrimonial et qu'ils soient repérés sur les pièces graphiques du règlement par un astérisque. »

Or de 2015 à 2018 pendant les travaux d'élaboration du texte du PLUiH il a été oublié de faire inscrire ce fameux astérisque. Cet oubli motive, entre autres, d'engager une procédure de révision du PLUiH qui permettra aux propriétaires de faire aboutir leurs projets. ●

Travaux sur le chemin Lasserre

Depuis avril 2013 les riverains du chemin Lasserre alertent la Mairie sur la nécessaire sécurisation des conditions de circulation pour les piétons et les usagers.

Plusieurs réunions ont eu lieu depuis cette date pour étudier des solutions, la dernière ayant eu lieu le 14 mars 2019 avec les services de Toulouse Métropole, la Mairie et les riverains. En avril 2019, Toulouse Métropole a construit un passage à vue temporaire, matérialisé par 5 balisettes afin de ralentir la vitesse des véhicules, sans gêner le passage des engins agricoles. Cet aménagement pourrait être pérennisé si les améliorations attendues sont réelles.

Les ralentisseurs ne régleront pas l'insécurité des piétons c'est pourquoi, une nouvelle réunion technique est prévue courant septembre 2019 pour poursuivre l'étude du projet qui permettrait de stabiliser et protéger le bas côté de la voie entre la rue des Figuiers et le chemin d'En Batut. ●



Environnement

Flourens, territoire engagé pour la nature?

Dans le cadre de la poursuite des actions engagées concernant l'environnement et le développement durable, la municipalité a candidaté pour participer au dispositif « Territoires Engagés pour la Nature » (TEN).

TEN est un dispositif qui encourage les collectivités, quelque soit leur taille, à mieux se mobiliser autour de la biodiversité, par la connaissance et l'action.

Il incite à l'émergence de nombreux projets innovants, d'initiatives et de partenariats locaux, pour que les territoires développent des dynamiques en faveur de la biodiversité.

Les apports attendus de TEN sont les suivants :

- ➔ Acquisition de connaissances et compétences supplémentaires sur la biodiversité.
- ➔ Accompagnement privilégié de l'Agence Régionale de la biodiversité d'Occitanie pour le montage de projet.
- ➔ Accès au « club des TEN » pour bénéficier des ressources des partenaires nationaux et régionaux.
- ➔ Accès facilité à certains financements publics.

Compte tenu du potentiel de notre commune, la municipalité en collaboration avec le comité environnement développement durable a décidé de faire acte de candidature, et a déposé un projet auprès de l'agence nationale de la biodiversité.

Le projet déposé s'articule autour d'actions à mettre en place correspondant à trois axes :

Axe 1 : Agir pour la biodiversité

Axe 2 : Connaître, informer, éduquer

Axe 3 : Valoriser la biodiversité.

Nous attendons la réponse d'attribution de la part de l'Agence Régionale pour la biodiversité pour fin septembre 2019. ●



Rénovation du sentier botanique



« Le sentier botanique « l'arbre à portée de mains » a été créée en 2008-2009 en partenariat entre la commune et l'Association Arbres et Paysages d'Autan ».

L'association APA31 a d'ailleurs obtenu le prix de la Fondation Nicolas Hulot pour la réalisation de ce sentier qui est unique dans le département.

Il est aménagé pour les personnes déficientes visuelles et les personnes à mobilité réduite et faire découvrir les arbres et arbustes de la région.

Les panneaux qui nécessitaient une rénovation ont été nettoyés cet été par les employés communaux et les jeunes vacataires. D'autres panneaux devront être refaits partiellement notamment les feuilles en bois.

Une surveillance/entretien annuelle devrait garantir la pérennisation des panneaux. ●

EN BREF

Info Energie

Vous souhaitez vous faire conseiller sur les problèmes d'énergie? Obtenir des renseignements sur l'isolation, les modes de chauffage, les énergies renouvelables, les aides financières possibles et même faire faire un devis.



Le réseau Info Energie vous propose des permanences sur Toulouse Métropole où un conseiller vous accompagne gratuitement et en toute indépendance.

Prenez rendez-vous sur:

www.infoenergie-toulousemetropole.fr
ou au 05 67 69 69 09

Événement

Premier salon du livre à Flourens

Le premier salon du livre « Flourens à la ligne » est un événement à ne pas manquer ! Le 17 novembre 2019, à la salle des fêtes, venez rencontrer plus d'une vingtaine d'auteurs, partager vos réflexions et interrogations durant les nombreuses tables rondes, écouter les lectures de la troupe « Dose d'Art Scénique » ou encore découvrir les arts de la calligraphie et de la reliure.

Le salon, dont l'entrée est libre, ouvrira ses portes à 9h00 et les fermera vers 18h00. Le programme détaillé de la journée et la liste complète des auteurs seront affichés à la salle des fêtes, à la bibliothèque municipale mais également disponible en Mairie.

En parallèle de cet événement, vous pourrez profiter du talent de quatre photographes flourensois, exposant dans le hall d'accueil.

Rendre la culture accessible à tous, représente une priorité pour la municipalité, nous espérons vous voir nombreux ! ●



La Mémoire des murs, projet culturel proposé par l'association «La Trame»

Ce projet culturel, porté par Toulouse Métropole sur lequel s'est positionné notre commune vous a été présenté dans le précédent « Regards sur Flourens » :

A partir de témoignages d'habitants, la Trame invitera le public à découvrir, dans le cadre d'une exposition audiovisuelle tout public, le témoignage de la mémoire de la vie d'habitants de communes dites périurbaines, en évolution, témoignage également de leur regard sur cette transformation. Pour cela, l'exposition utilisera des procédés de diffusion interactifs en mettant en jeu smartphones, nano-ordinateurs, déclenchements par capteurs, trompe-l'œil vidéo in situ (pour les personnes dépourvues de smartphone, des tablettes seront mises à disposition).

C'est pourquoi la participation des habitants est indispensable et créera toute la richesse de l'exposition. Par le biais de témoignages intimes, cette exposition donnera aux spectateurs-visiteurs accès à la vie d'une commune et à son humanité. Au-delà de son ambition artistique, elle visera à jouer un véritable rôle dans une démarche de transmission intergénérationnelle.

Toutes les personnes qui souhaiteraient participer à cette aventure originale sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie. ●

Marché de Noël

Le 8 décembre, de 10 h à 18 h la salle des fêtes va se parer des couleurs de Noël pour son traditionnel Marché de l'Avent.

L'habituelle diversité d'artisans et producteurs nous présentera ses créations et éveillera nos papilles pour nous donner un avant-goût des fêtes de fin d'année. Nous vous y attendons nombreux ! ●



Clôture du plan canicule 2019

Le **goûter** des aînés

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune a organisé le 30 août dernier un goûter pour clore le plan canicule 2019.

La majorité des membres du CCAS (élus et nommés) a participé à l'organisation de ce plan canicule. Un planning validé en amont a permis aux bénévoles de contacter toutes les personnes qui s'étaient inscrites en Mairie auparavant. C'est à raison de deux à trois fois par semaine que des contacts téléphoniques et des visites ont été mis en place afin de prendre des nouvelles de la santé de nos aînés, de leur bien-être, en distribuant aux plus forts moments de la canicule des brumisateurs à ceux qui le souhaitent. Au-delà de l'aspect matériel c'est surtout un réconfort moral qui était amené pour des personnes qui n'ont eu pour seule compagnie journalière que ces visites.

La majorité des bénéficiaires a répondu à l'invitation du CCAS pour terminer cette période caniculaire autour d'un goûter rafraîchissant et convivial. ●



CCAS

Cartes de transport TISSEO

Lors du conseil d'administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) d'avril, il a été décidé que la confection des cartes de transport serait offerte aux administrés qui en feraient la demande et cela sans aucune condition.

Les premières cartes ont été remises début septembre aux personnes en ayant fait la demande.

Cette opération étant récurrente, les personnes intéressées par ce service peuvent se renseigner en mairie.

Tél. 0 561 836 019. Courriel : accueil-mairie@flourens.fr ●



Opposition

Mensonges ou démagogie ?

Chers concitoyens, nous espérons que l'été fut profitable et ressourçant avant d'entamer l'année scolaire, synonyme de retrouvailles et nouveautés pour nos enfants et les associations communales.

La majorité actuelle proclamait durant la campagne 2018 sa volonté d'apaisement et de transparence pour notre commune. Seulement le Maire retombait dans ses travers en humiliant en public les élus d'opposition dès les vœux 2019. Depuis tout laisse à croire que les agissements archaïques et déplorables pour notre village reviennent en force tant les mensonges demeurent courants, à moins que ce soit pure démagogie ? Vous pourrez en juger par vous-mêmes...

Le « Regards » précédent souligne à 3 reprises l'assainissement nécessaire de la situation financière municipale. Pourtant il informe en parallèle que nous avons atteint fin 2018 un excédent d'investissement de 932 000€ et de fonctionnement de 608 000€. De plus pourquoi la subvention de l'Etat pour le coeur de village n'a pas été redemandée à la Préfecture alors que cette dernière s'était engagée à la verser ? Enfin pourquoi les 20 000€ d'investissement pour le site web de la Mairie, refondu en 2015, n'apparaissent pas en page 5 alors que la majorité l'a voté en avril 2019 ?

« Le chantier de la halle avance comme prévu » cependant vous constatez en septembre que le toit n'est pas fini alors que les

communications municipales l'annonçait pour juillet puis août 2019.

Concernant la rénovation structurante prévue à l'école maternelle, des études sont en cours depuis janvier 2019 alors que le diagnostic réalisé en 2013 sous la mandature de M. Cortès et de son Adjoint à l'éducation est à leur disposition et préconise des solutions adaptées pour l'isolation. Est-ce qu'ils attendent les prochaines élections municipales dans 6 mois ?

Le Maire a convié les entrepreneurs flourensois au Kabestan, dès les élections passées. A cette occasion, il a clairement exprimé la volonté municipale de favoriser les activités des sociétés locales. C'est un comble quand on sait qu'il a refusé un événement autour du lac en juillet - alors qu'il avait eu lieu en toute sécurité l'an passé, privant ainsi le Kabestan de 200 couverts en semaine !

Au regard de tous ces faits, Flourens ne serait même plus étonné que le Maire en place annonce sa candidature pour 2020 malgré ses propos en Conseil Municipal et à la réunion publique sur la halle : « en 2020, je ne serai plus là ! ».

Nous vous souhaitons à tous une excellente année 2019-2020 !

Vos 3 élus de l'opposition municipale : Myriam ALZAGA, Christian CHEVALLIER et Raphaël LANGLAIS ●

Majorité

Après cette période estivale qui, nous l'espérons, vous aura apporté toutes les satisfactions souhaitables, nous voici de retour pour la traditionnelle rentrée de septembre. Rentrée 2019 marquée pour la commune par deux retours.

Celui des enfants dans leurs classes bien entendu et celui tout aussi conventionnel des bénévoles dans leurs associations.

Il existe en France plus d'un million d'associations actives. L'année dernière, nos concitoyens en ont créé plus de 69 000, près de 190 par jour.

Cette vitalité associative repose sur 13 millions de bénévoles, qui de façon désintéressée, consacrent chaque jour du temps, de l'énergie et quelquefois même de l'argent, pour animer les associations.

Localement les associations occupent une place importante et privilégiée dans la vie sociale et culturelle de notre cité. Elles constituent un corps intermédiaire à part entière, essentiel à l'exercice de la démocratie et au développement des solidarités.

Partenaires des pouvoirs publics, les associations, enfin, contribuent à la prise en compte de l'intérêt général par leurs fonctions de veille, d'innovation et d'animation des territoires.

Concernant la rentrée des classes, les dossiers suivent leurs cours et notamment celui de la rénovation de l'école maternelle pour lequel des engagements forts ont été pris par la majorité municipale. Les premiers travaux ont vu le jour cet été, la réflexion sur le devenir de l'école est fortement engagée, des moyens financiers conséquents ont été mis en œuvre lors du vote du budget.

Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule nous nous satisfaisons pleinement de l'ouverture de la 6ème classe de l'école élémentaire.

La conjonction des efforts des élus majoritaires et du conseil local de la FCPE a permis qu'une solution pérenne et durable s'installe à l'école élémentaire concernant les effectifs.

Tous les jours, pour tous les dossiers, les élus majoritaires ont à cœur de mettre en pratique les deux thèmes forts de notre campagne : concertation et transparence.... notre action en faveur de l'école et du monde associatif l'illustre au quotidien. ●

| État civil

Naissances

30/05/2019 GONZALEZ Samuel
 01/06/2019 BECAÏS Axel, André, Henri
 29/06/2019 AMIEL Pierre, Auguste, Paul, Edgard

Mariage

08/06/2019 LOUSENSKY Frédéric, Robert et DELAGE Anne-Claire, Marie, Elisabeth
 15/06/2019 FAURE Adrien, Paul, Charles et DUBOIS Sophie, Denise
 02/08/2019 MASSEBOEUF Sylvain, Jack, Jean et MOUREAU Laura
 31/08/2019 BALLON Géraldine, Claire et BOLZONI Sonia, Nathalie
 07/09/2019 AUTHIÉ Benjamin, Marcel, Gabriel et LESTRADE Jessica, Angèle, Monique

Décès

19/05/2019 ANTOS Stanislaw, épouse SAINT-GÉRARD
 02/07/2019 DESSEIGNÉ Marie Juliette, épouse SCHAEFFER
 09/07/2019 VILOTTE Monique, Colette, Janette, épouse JANSOU
 29/07/2019 HURTADO Bruno
 03/08/2019 FOURNIER Elyane, Raymonde, Andrée, épouse GAZAGNES
 08/08/2019 BURGAT Jeanine, Louise, Irma, épouse BOUTET



NUMÉROS D'URGENCE

- ▶ SAMU : 15
- ▶ Pompiers : 18
- ▶ SOS médecins 31 : 05 61 33 00 00
- ▶ Centre anti-poison : 05 61 49 33 33
- ▶ Urgences Hôpital Rangueil : 05 61 32 27 93
- ▶ Urgences Hôpital Purpan : 05 61 77 97 08
- ▶ Pharmacie de garde : 3237
- ▶ Gendarmerie de Balma : 05 62 57 75 80 ou le 17
- ▶ Dépannage électricité : 08 10 33 30 81
- ▶ Dépannage gaz : 0 800 47 33 33
- ▶ Dépannage eau et assainissement : 09 77 40 11 39

NUMÉROS UTILES

- ▶ Hôtel de Ville : ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 / Samedi de 9h00 à 12h00
05 61 83 60 19 - accueil-mairie@flourens.fr
- ▶ Police municipale : 05 81 60 90 13
- ▶ Service urbanisme / régie Cantine : 05 81 60 90 08
- ▶ Service enfance / jeunesse : 05 62 18 44 73
- ▶ Crèche " Pierrot et Colombine " : 05 61 20 00 21
- ▶ Relais assistantes maternelles (RAM) : 06 26 80 25 35
- ▶ Ecole maternelle : 05 61 83 97 50
- ▶ Ecole élémentaire : 05 61 83 96 71
- ▶ Bibliothèque / Salle des Fêtes : 05 61 83 34 81

agenda

Du 1^{er} octobre 2019 au 26 janvier 2020

Mardi 1 ^{er} octobre	Dose d'Art Scénic Assemblée Générale	20h30 • Salle des fêtes
Vendredi 4 octobre	Comité des Fêtes Olympiades revanche	Horaire à préciser • Lac
Vendredi 11 octobre	A Tout Age/CAJ Soirée	18h00 • Salle des fêtes
Dimanche 13 octobre	La Petite Maison d'Hermance Ateliers	14h00/17h00 • Espace Ragou
Samedi 2 novembre	Comité des Fêtes Halloween	19h30/23h00 • Salle des fêtes
Jeudi 7 novembre	Les Jardins du Lac Assemblée Générale	20h30 • Salle des fêtes
Samedi 9 novembre	Municipalité/Orpéa Concert	15h00 • Salle des fêtes
Dimanche 10 novembre	A Tout Age Loto	14h00 • Salle des fêtes
Lundi 11 novembre	Municipalité/Anciens combattants Commémoration	11h45 • Monument aux Morts
Vendredi 15 novembre	Graine de Flourens Café Bricol	18h00/20h00 • Hall salle des fêtes
Dimanche 17 novembre	Municipalité 1 ^{er} salon du Livre	9h00/18h30 • Salle des fêtes
Vendredi 22 novembre	Florus Veillée	20h30 • Hall salle des fêtes
Samedi 23 novembre	La Petite Maison d'Hermance Découverte bien-être	10h00/18h00 • Salle des fêtes
Samedi 23 novembre	Comité des Fêtes Cassoulet	19h30 • Salle des fêtes
Dimanche 1 décembre	Comité des Fêtes Loto du gras	14h00 • Salle des fêtes
Vendredi 6 décembre	Ecoles Marché de Noel	Salle des fêtes
Dimanche 8 décembre	Municipalité Marché de Noel	10h00/18h00 • Salle des fêtes
Dimanche 15 décembre	Municipalité/CCAS Repas des Anciens	12h00 • Salle des fêtes
Dimanche 15 décembre	La Petite Maison d'Hermance Ateliers	14h00/17h00 • Espace Ragou
Du 21 décembre au 5 janvier 2020	Association de la Madeleine Exposition de crèches	Chapelle de la Madeleine
Vendredi 10 janvier	A Tout Age Galette des rois	14h30 • Salle des fêtes
Vendredi 17 janvier	Graine de Flourens Café bricol	18h00/20h00 • Salle des fêtes
Vendredi 17 janvier	Municipalité Voeux du maire	19h00 • Salle des fêtes
Samedi 25 janvier	La Petite Maison d'Hermance Ateliers	14h00/17h00 • Espace Ragou
Dimanche 26 janvier	ASFDL Loto du foot	14h00 • Salle des fêtes